

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2020

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt, le dix-huit février, à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le onze février deux mille vingt, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le maire, Claude BAUDIN.

Présents : Claude BAUDIN, Fabienne LABARRIERE, Jean-Pierre HERVOIR, Isabelle PRUD'HOMME, Jean-Marc BONNIN, Philippe VIDAL, Jeanne FETTU, Pierre BECKER, Françoise MIGNOT, Renée BROUX, Alain PRIET, Katy BESSON, Stéphane MAGRENON, Jean-Philippe GUERRY, Jean-Louis GARNIER, Danielle CHEVAL, Fabrice SIRE, Sandrine PROUST, Vito LA SCOLA, Alain GENITEAU, Colette DAUPHIN, Gabriel BARDO, Guy DEMONT, Marie-Christine BASTARD.

Absents représentés : Danielle RIVET (procuration à F. Mignot), Jean-Marie BOURGEUS (procuration à C. Baudin) Marie-Luce FLEURY (procuration à I. Prud'Homme).



Monsieur le maire ouvre la séance à 20 heures et procède à l'appel.

Jean-Philippe GUERRY est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

Quitus est donné pour les décisions qui ont été prises par Monsieur le maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.



D 2020-036 : reprise anticipée des résultats 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions : Alain Géniteau, Colette Dauphin, Gabriel Bardo et 2 contre : Guy Demont, Marie-Christine Bastard), décide :

- ✚ d'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019,
- ✚ d'affecter les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

A inscrire au budget 2020		
002 - R	Excédents de fonctionnement	0,00 €
001 - R	Excédent d'investissement	2 263 132,16 €
1068 - R	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 681 365,94 €



D 2020-037 : fixation des taux d'imposition 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions : Alain Géniteau, Colette Dauphin, Gabriel Bardo), décide :

- ✚ de fixer les taux d'imposition 2020 suivants :

Taxe d'habitation	10,19 %
Taxe foncier bâti	21,57 %
Taxe foncier non bâti	40,78 %

- ✚ d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.



D 2020-038 : budget primitif 2020 / budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions : Alain Géniteau, Colette Dauphin, Gabriel Bardo et 2 contre : Guy Demont, Marie-Christine Bastard), décide :

- ✚ d'adopter le budget primitif 2020 / budget principal :
 - par chapitre pour la section de fonctionnement,
 - par opération d'équipement ou chapitre pour les dépenses hors opération pour la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	BP 2020	Chap.	Libellé	BP 2020
011	dép. afférentes à l'expl.courante	2 002 000,00	013	atténuations de charge	114 500,00
012	dép. afférentes au personnel	3 955 000,00	70	produits de services, du domaine et ventes div.	625 800,00
014	atténuations de produits	540 000,00	73	impôts et taxes	6 220 000,00
65	autres charges de gestion courante	354 000,00	74	dotations et participations	1 075 300,00
total des dépenses de gestion courante		6 851 000,00	75	autres produits de gestion courante	105 550,00
66	charges financières	146 000,00	total des recettes de gestion courante		8 141 150,00
67	charges exceptionnelles	214 000,00	76	produits financiers	50,00
022	dépenses imprévues	20 000,00	77	produits exceptionnels	26 800,00
total des dépenses réelles de fonctionnement		7 231 000,00	total des recettes réelles de fonctionnement		8 168 000,00
023	virement à la section d'investissement	700 000,00			
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	397 000,00	042	opérations d'ordre de transfert entre sections	160 000,00
total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 097 000,00	total des recettes d'ordre de fonctionnement		160 000,00
TOTAL		8 328 000,00	TOTAL		8 328 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	BP 2020	Chap.	Libellé	BP 2020
			13	subventions d'investissement	226 998,35
21	immobilisations corporelles	4 396 024,92	16	emprunts et dettes assimilées	
total des dépenses d'équipement		4 396 024,92	total des recettes d'équipement		226 998,35
10	dotations, fonds divers, réserves		10	dotations, fonds divers et réserves	649 503,55
13	subventions d'investissement		1068	excédents de fonctionnement capitalisés	1 681 365,94
16	emprunts et dettes assimilées	4 161 000,00	165	dépôts et cautionnements reçus	
020	dépenses imprévues	80 975,08	024	produits des cessions d'immobilisations	2 880 000,00
total des dépenses financières		4 241 975,08	total des recettes financières		5 210 869,49
458101	opérations pour compte de tiers		458201	opérations pour compte de tiers	
total des dépenses réelles d'investissement		8 638 000,00	total des recettes réelles d'investissement		5 437 867,84
040	opérations d'ordre de transfert entre sections	160 000,00	021	virement de la section de fonctionnement	700 000,00
total des dépenses d'ordre d'investissement		160 000,00	040	opérations d'ordre de transfert entre sections	397 000,00
			total des recettes d'ordre d'investissement		1 097 000,00
TOTAL		8 798 000,00	TOTAL		6 534 867,84
D001 Déficit d'investissement reporté de N-1			R001 Excédent d'investissement reporté		2 263 132,16
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		8 798 000,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		8 798 000,00

<i>Opérations d'équipement</i>	<i>RAR 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>TOTAL</i>
200 Equipements généraux	513 242,61	544 300,00	1 057 542,61
2001 Complexe municipal Spot	340 975,94	32 500,00	373 475,94
202 Equipements scolaires	5 080,00	59 150,00	64 230,00
203 Equipements culturels	7 124,31	94 500,00	101 624,31
204 Equipements sportifs et loisirs	64 841,21	72 600,00	137 441,21
206 Voirie et réseaux	758 254,05	1 691 100,00	2 449 354,05
208 Eclairage public	197 356,80	15 000,00	212 356,80
TOTAL	1 886 874,92	2 509 150,00	4 396 024,92



D 2020-039 : subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (2 abstentions : Guy Demont, Marie-Christine Bastard), décide :

- ✚ d'attribuer aux associations au titre de l'exercice 2020 les subventions suivantes :

<i>Intitulé</i>	<i>2020</i>
Saint-Palais sport football	12 800
Athlétique club	5 000
Amitié sports loisirs	1 950
Crescendo	1 300
Téléthon	1 200
Cap Saint Palais	1 000
Syndicat d'initiative	1 000
Drôles de parents	850
Océan sports danses	800
Vélo club	800
Club des amis	750
Amicale des anciens combattants	650
La palette	650
SNSM Royan côte de beauté	600
Billard club	500
Resto du cœur	500
Royan solidarité (banque alimentaire)	500
ACCA (chasse)	420
Chœur du violon	400
Bridge fit club	350
Don de sang bénévole de Saint-Palais	350
Photo club côte de beauté	200
Club du modélisme	150
La boule marinière	150
Les pallaidians	150
Sabaki aikido	150
Tarot	150
Conservatoire de l'estuaire	110
AFSEP (sclérose en plaques)	100

France Alzheimer	100
Hôpital pour les enfants	100
Secours catholique	100
Total	33 830

*Subventions à caractère exceptionnel
(événements ponctuels en 2020)*

Tennis club : tournoi international jeunes féminines	20 000
Jumping : grand prix	5 000
Rotary : agrès abords hôpital Vaux-sur-Mer	3 000
Total	28 000

TOTAL GENERAL **61 830**



D 2020-040 : établissement public foncier / logement social / projet d'action foncière / confirmation de l'intérêt général

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions : Alain Géniteau, Colette Dauphin, Gabriel Bardo), décide :

- ✚ de confirmer l'intérêt général du projet d'action foncière pour le développement de l'offre de logement social sur la commune de Saint-Palais-sur-Mer,
- ✚ d'autoriser l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) à solliciter auprès du préfet de la Charente-Maritime la déclaration d'utilité publique pour les 4 sites, correspondant aux parcelles suivantes :
 - site n° 1 Bernezac : parcelles AL n° 189, 190, 422 et AK n° 821, 923, 1132, 1134p et 1136
 - site n° 2 Maine Bertrand Nord : parcelles AN n° 13, 14, 71 et 139p
 - site n° 4 Marais de la Palud : parcelles AS n° 194, 195, 196, 197, 198, 199, 439, 440, 441, 442, 443p, 444 et 445
 - site n° 6 Moulin de Vessac : parcelles AN n° 451, 452, 156p, 447, 448, 453, 454, 285 et 286 ;
- ✚ d'autoriser l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) à solliciter auprès du préfet de la Charente-Maritime la déclaration de cessibilité pour les 3 sites ci-dessous, correspondant aux parcelles suivantes :
 - site n° 1 Bernezac : parcelles AL n° 189, 190, 422 et AK n°821, 923, 1132, 1134p et 1136 ;
 - site n° 2 Maine Bertrand Nord : parcelles AN n° 13, 14, 71 et 139p ;
 - site n° 6 Moulin de Vessac : parcelles AN n° 451, 452, 156p, 447, 448, 453, 454, 285 et 286 ;
- ✚ de préciser qu'une nouvelle délibération du conseil municipal établira la nouvelle numérotation des parcelles cadastrées AS 443 et AN 156 et 139 issues des divisions à intervenir, le document d'arpentage, ainsi que la numérotation des nouvelles parcelles étant en cours d'établissement auprès d'un géomètre. Cette décision fera l'objet d'une information spécifique auprès de leurs propriétaires,
- ✚ d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à cet objet.



D 2020-041 : vente immeuble « La Poste » rue de l'Océan / abandon de la procédure

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions : Alain Géniteau, Colette Dauphin, Gabriel Bardo), décide :

- ✚ de renoncer à la procédure de vente de l'immeuble « La Poste » par mise en concurrence préalable sous pli cacheté,
- ✚ de confirmer la volonté de la commune de céder le bien,
- ✚ de charger Monsieur le maire de mettre en œuvre toutes procédures et démarches nécessaires à cet effet.



D 2020-042 : CARA / actions auprès des familles / conventions de partenariat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- + d'approuver les conventions à intervenir avec la CARA sur les piliers 1, 2 et 3 de sa politique sociale envers la jeunesse,
- + d'autoriser Monsieur le maire à signer les deux conventions.



D 2020-043 : centre de gestion / adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- + article unique : la commune charge le centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées ;
- + ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :
 - *agents affiliés à la CNRACL* :
décès, accident du travail-maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité-adoption,
 - *agents non affiliés à la CNRACL* :
accident du travail-maladie professionnelle, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire ;
- + pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules,
- + ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :
 - durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2021
 - régime du contrat : capitalisation



D 2020-044 : création d'emplois saisonniers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- + d'approuver dès maintenant la création des emplois ci-dessous énumérés :
 - Commerce*
 - du 4 avril au 26 septembre :
 - 1 adjoint technique à temps complet (IB350)
 - Services techniques*
 - du 1^{er} avril au 29 septembre :
 - 2 adjoints techniques à temps complet (IB350)
 - Nautisme*
 - du 23 mars au 31 octobre :
 - 1 opérateur qualifié des activités physiques et sportives à temps complet (IB389)
- + d'ouvrir temporairement les postes tels qu'exposés ci-dessus.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 21 h 06.

